

Brèves d'info



Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/025/>

Mél : fo.drifip25@dgfip.finances.gouv.fr

Besançon, le 02 avril 2015

FUSION REGIONS BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Compte rendu de la réunion du 11 Mars 2015 à Dijon

sur le projet de réorganisation des services régionaux de l'Etat
dans le cadre de la fusion des régions Bourgogne Franche Comté

C'est la troisième et ultime réunion, vis-à-vis de l'échéance fixée par la lettre de mission du 1^{er} ministre, entre les OS représentatives régionales (*) et les deux Préfets de région Eric DELZANT (Bourgogne) et Stéphane FRATACCI (Franche Comté), qui a été organisée dans le cadre de la préfiguration de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté. En préambule, les deux préfets ont rappelé que des préfets préfigureurs devraient être nommés au cours du deuxième trimestre 2015 (avril ou mai).

La Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) donne la possibilité d'avoir une capitale exécutive économique dans une ville « A » et une capitale administrative dans une ville « B ». L'État fixera donc, par décret, les capitales des régions et si les régions souhaitent que leur assemblée reste dans une autre ville, elles pourront le faire. L'Etat a même prévu d'arbitrer en faveur d'une 3ème ville si deux villes répondant aux mêmes critères sont en concurrence. La capitale régionale sera donc désignée après les élections régionales de décembre 2015 (décision à la majorité des deux tiers pour l'implantation).

Les adjointes aux SGAR de Bourgogne et de Franche Comté ont présenté d'une part, les synthèses des travaux des 4 groupes de travail, d'autre part, les scénarios envisagés en terme de réorganisation des services qui traduira la réforme territoriale au plan des services régionaux de l'Etat.

Les échanges traditionnels avec la salle ont fait ressortir un large consensus parmi les organisations syndicales qui ne souhaitent pas accompagner cette réforme.

FO, après avoir lu une déclaration préalable rappelant notre position de principe a souligné, à travers l'intervention du camarade D. VAURS de la Franche Comté que, pas une seule fois, à travers les propos ou compte rendu de travaux, **l'usager** n'a été cité. Les 2 préfets piqués au vif, ont répondu qu'ils ont consacré leur vie à la défense du service public et pour eux, penser la réorganisation des services de l'Etat, c'est bien mettre l'usager au cœur de la réforme

Les Préfets DELZANT et FRATACCI ont clairement affiché la volonté d'administrer autrement. Selon eux, la fracture numérique qui est en train de se résorber sur le territoire, devrait permettre, dans un proche avenir, de développer d'autres modes de travail (le full web, le télétravail). Ils ont bien noté les positions différentes des organisations syndicales sur ce sujet mais ces différences leur paraissent contradictoires en s'interdisant des correctifs qui pourraient être des palliatifs à la mobilité géographique. Reste à définir un cadre.

FO a regretté d'avoir appris, par les médias Franc-Comtois, alors que les services de l'Etat n'ont même pas été avisés, ni les syndicats présents à Dijon lors de la dernière réunion sur la fusion Bourgogne/Franche Comté de la réactivation du projet « Viotte » dans sa dimension de future cité administrative à Besançon à côté de la gare du centre-ville.

(*) Participaient les OS régionales représentatives de Bourgogne et de Franche Comté suivantes : FO, CGT, CFDT, CFE-CGC, UNSA et FSU

Le Préfet FRATACCI, a tenu à minimiser cette annonce qui, selon lui, n'est pas un scoop pour les Bisontins et qui s'inscrit d'une part, dans une recherche d'économies à long terme (gain de 400 000 € /an pendant 15 ans par rapport à la situation actuelle), d'autre part, dans l'inter-modalité avec le train puis le tram récemment en service à Besançon et du bien-être des fonctionnaires dans de nouveaux locaux.

S'agissant de la mobilité géographique, les préfets de Bourgogne et Franche-Comté sont interpellés par la posture des organisations syndicales qui privilégient les CAP nationales. Le Préfet de Franche Comté estime notamment que les agents qui auront fait le choix d'une mobilité géographique, dans le cadre de cette réorganisation, doivent être prioritaires à travers une décision d'une CAP régionale.

Parce que nous avons été particulièrement insistants(FO)... et peut être parce que c'était la dernière réunion..., les deux Préfets ont réaffirmé la volonté du gouvernement de ne pas changer les règles nationales qui conduiraient à une balkanisation du territoire et de ne pas, non plus, imposer de mobilité géographique aux agents qui ne seraient pas volontaires. Le dialogue social institutionnel se tiendra dans chaque structure concernée, dès lors qu'un scénario sera choisi par le gouvernement, les 3 réunions d'association des OS qui ont eu lieu ces dernières semaines, n'ayant nullement vocation à se substituer aux instances formelles.

En conclusion, le rapport sera envoyé au gouvernement dans les prochains jours, les Préfets DELZANT et FRATACCI n'ont voulu donner aucune indication sur la proposition de scénario qu'ils mettront en avant, réservant cette information au commanditaire de leur lettre de mission, c'est à dire le 1^{er} Ministre....

Participaient au titre de FO :

Christine JORIS : UR FGF-FO Bourgogne
Dominique VAURS : UR FGF-FO Franche-Comté
Régis DESSERME : FO DREAL Franche-Comté

SECRETAIRE DEPARTEMENTAL (permanent):

François CHATEAU (DRFIP QVP) :

Drfip – Permanence FO-DGFIP – 63 quai Veil Picard 25030

Besançon Cedex

Tel : 03 81 25 21 61

Tel : 06 49 46 32 12

SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX Adjoints:

Sylvie BOUVEROT (SIE Montbéliard)

Aude MARTY (Trésorerie de Morteau Municipale)

Eric FLACHON (DRFIP QVP – Dépôts de Fonds au Trésor)

Alain FAIVRE (DRFIP QVP – Produits Divers)

TRESORIER DEPARTEMENTAL :

Pascal LOUIS-TISSERAND (SIP Besançon Est)

Tel : 03 81 65 39 16